

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune d'AUDINCTHUN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE PARC EOLIEN DU MONT DE MAISNIL
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 29 juin 2015, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 10 août 2015, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien, composé de 9 aérogénérateurs d'environ 2 MW de puissance unitaire et dont la hauteur totale est d'environ 125 mètres, par la Société « Parc éolien du Mont de Maisnil », sur le territoire de la commune d'AUDINCTHUN.

M. Emmanuel GOMA est chargé du suivi du dossier de la Société « Parc éolien du Mont de Maisnil » - Tél. : 04.99.23.25.21.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie d'AUDINCTHUN, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de AVROULT, BOMY, CLETY, COYECQUES, DELETTES, DENNEBROEUCQ, DOHEM, ENGUINEGATTE, ERNY-SAINT-JULIEN, FAUQUEMBERGUES, MATRINGHEM, MENCAS, MERCK-SAINT-LIEVIN, OUVÉ-WIRQUIN, RECLINGHEM, RADINGHEM, REMILLY-WIRQUIN, RENTY, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, THIEMBRONNE, THEROUANNE, VINCLY, WAVRANS-SUR-L'AA et WISMES.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie d'AUDINCTHUN du 10 août 2015 au 11 septembre 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie d'AUDINCTHUN ou les formuler à M. Pierre-Jean DENIS, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 10 août 2015 de 9 h à 12 h
- le mardi 18 août 2015 de 14 h à 17 h
- le jeudi 27 août 2015 de 15 h à 18 h
- le samedi 5 septembre 2015 de 9 h à 12 h
- le vendredi 11 septembre 2015 de 15 h à 18 h

M. Vital RENOND est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies d'AUDINCTHUN, AVROULT, BOMY, CLETY, COYECQUES, DELETTES, DENNEBROEUCQ, DOHEM, ENGUINEGATTE, ERNY-SAINT-JULIEN, FAUQUEMBERGUES, MATRINGHEM, MENCAS, MERCK-SAINT-LIEVIN, OUVÉ-WIRQUIN, RECLINGHEM, RADINGHEM, REMILLY-WIRQUIN, RENTY, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, THIEMBRONNE, THEROUANNE, VINCLY, WAVRANS-SUR-L'AA et WISMES.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.